

FICHE D'INFORMATION FINANCIÈRE ASSURANCE-VIE BRANCHES 21 ET 23 ERGO Life Assurance-placement¹

Type d'assurance-vie

Le produit ERGO Life Assurance-placement est une assurance-vie où le client a le choix entre un ou une combinaison des modes de placement suivants:

- Garantie de capital et rendement garanti (branche 21)
- Un rendement lié à l'évolution d'un ou plusieurs fonds d'investissement (branche 23)

Les primes nettes versées (hors taxe, droits d'entrée et prime de risque éventuelle) bonifient les avoirs sur compte. Les avoirs sur compte sont investis dans un ou plusieurs modes de placement susmentionnés. Le rendement de chaque mode de placement et l'éventuelle participation bénéficiaire bonifient les avoirs sur compte. Les avoirs sur compte peuvent diminuer par l'imputation de certains frais, impôts, primes de risque décès, par d'éventuelles prestations (rachat/retrait, décès, etc.) ou par d'éventuelles diminutions de valeur des avoirs sur compte de la branche 23.

Garanties

Garantie principale

- Capital en cas de vie. Lorsque le contrat a un terme, les avoirs sur compte constitués au terme sont versés.
- Capital décès. Au moment du décès de l'assuré/des assurés, ERGO Life verse le capital décès convenu. Ce capital décès peut être supérieur aux avoirs sur compte constitués.

Garanties complémentaires optionnelles²

- · Capital décès par accident. Si l'assuré vient à décéder dans les 180 jours après et en conséquence directe d'un accident, ERGO Life verse le capital convenu.
- · Capital décès par accident ou affection soudaine. Cette garantie comprend le Capital décès par accident ainsi qu'une couverture de décès soudain telle que définie aux conditions générales.
- Décès successif. Le(s) preneur(s) d'assurance peu(ven)t souscrire en option une couverture 'décès successif'. Si les deux assurés décèdent soit simultanément, soit dans un délai de 12 mois, ERGO Life verse le capital convenu.

Groupe cible

Cette assurance s'adresse aux personnes qui veulent investir en toute sécurité ou qui souhaitent investir dans des fonds, dont les risques sont décrits à la rubrique 'fonds' ou une combinaison des deux.

Partie Branche 21 Rendement

'Rendement garanti (durée de garantie 9 ans minimum) + participation bénéficiaire3'

- 'Rendement garanti (durée de garantie 9 ans minimum) + participation bénéficiaire3' est un mode de placement de la branche 21 pour lequel ERGO Life garantit un taux d'intérêt de 1,40% par an sur la prime nette versée et les avoirs sur compte constitués et ceci pour une période de garantie de 9 ans minimum. Ce rendement garanti est majoré d'une éventuelle participation bénéficiaire.
- Le taux d'intérêt garanti est garanti à compter de la date de paiement de la prime jusqu'au 31 décembre de l'année de paiement + 9. Au cours des périodes suivantes de 10 ans, est appliqué chaque fois aux avoirs sur compte constitués le taux d'intérêt garanti qu'ERGO Life applique à ce momentlà aux nouvelles assurances-placement. ERGO Life publie l'éventuel nouveau taux d'intérêt garanti sur son site Internet (www.ergolife.be). Aux éventuelles primes complémentaires et à la participation bénéficiaire est appliqué le taux d'intérêt garanti qu'ERGO Life applique aux nouvelles assurancesplacement de ce type à la date de paiement de la prime complémentaire ou à la date de son Assemblée générale qui décide de l'octroi de la participation bénéficiaire et ce, jusqu'au 31 décembre de la 10ième année à compter de l'année du versement de prime complémentaire ou de l'octroi de la participation bénéficiaire. Le cycle de 10 ans susmentionné est alors appliqué chaque fois jusqu'au

'Garantie de capital + participation bénéficiaire3'

'Garantie de capital + participation bénéficiaire³' est un mode de placement de la branche 21 pour lequel ERGO Life garantit qu'aucune perte de placement ne sera subie, et pour lequel, en cas de rendement positif, une participation bénéficiaire peut être attribuée.

Ces garanties complémentaires sont financées par une partie de la prime totale.
 La participation bénéficiaire éventuelle dépend des résultats réalisés par ERGO Life et est fixée chaque année par son Assemblée générale des actionnaires. Dans ce cadre, une distinction est en principe opérée en fonction du niveau du taux d'intérêt garanti. Les projections relatives à la participation bénéficiaire ne sont pas garanties.



La présente fiche d'information financière décrit les modalités des produits applicables au 01/07/2014



Rendement passé

	Taux d'intérêt garanti	Rendement brut globale
2008	3,75 % jusqu'à 2015	4,5 %
	0 %	5,5 %
2009	3,75 % jusqu'à 2015	4 %
	3,50 % jusqu'à 2016	4 %
	3,25 % jusqu'à 2016 3,25 % jusqu'à 2018	4 % 4 %
	0 %	5%
2010	3,75 % jusqu'à 2015	3,8 %
	3,50 % jusqu'à 2016	3,8 %
	3,25 % jusqu'à 2016 3,25 % jusqu'à 2018	3,8 % 3,8 %
	3,25 % jusqu'à 2019	3,8 %
	3,00 % jusqu'à 2019	3,8 %
	2,75 % jusqu'à 2019	3,8 %
0011	0 %	4,40 %
2011	3,75 % jusqu'à 2015 3,50 % jusqu'à 2016	3,75 % 3,50 %
	3,25 % jusqu'à 2016	3,3 %
	3,25 % jusqu'à 2018	3,3 %
	3,25 % jusqu'à 2019	3,3 %
	3,00 % jusqu'à 2019 2,75 % jusqu'à 2019	3,3 % 3,3 %
	2,75 % jusqu'à 2020	3,3 %
	2,55 % jusqu'à 2020	3,3 %
	0%	3,85 %
2012	3,75 % jusqu'à 2015	3,75 %
	3,50 % jusqu'à 2016 3,25 % jusqu'à 2016	3,50 % 3,25 %
	3,25 % jusqu'à 2018	3,25 %
	3,25 % jusqu'à 2019	3,25 %
	3,00 % jusqu'à 2019	3 %
	2,75 % jusqu'à 2019 2,75 % jusqu'à 2020	2,75 % 2,75 %
	2,75 % jusqu'à 2020 2,55 % jusqu'à 2020	2,75 %
	2,55 % jusqu'à 2021	2,55 %
	2,25 % jusqu'à 2021	2,3 %
	2 % jusqu'à 2021 1,75 % jusqu'à 2021	2,3 %
	1,40 % jusqu'à 2021	2,3 % 2,3 %
	0 %	3 %
2013	3,75 % tot 2015	3,75%
	3,50 % tot 2016	3,50%
	3,25 % tot 2016 3,25 % tot 2018	3,25% 3,25%
	3,25 % tot 2019	3,25%
	3,00 % tot 2019	3,00%
	2,75 % tot 2019	2,75%
	2,75 % tot 2020 2,55 % tot 2020	2,75% 2,55%
	2,55 % tot 2020	2,55%
	2,25 % tot 2021	2,25%
	2 % tot 2021	2,00%
	1,75 % tot 2021 1,40 % tot 2021	2,00% 2,00%
	1,40% tot 2021	2,00%
	0%	2,50%

Les 6 années précédentes, le rendement moyen s'élevait à :

- 3,32% pour un produit avec un taux d'intérêt garanti (durée de garantie 9 ans minimum).
- 4,04% pour un produit avec une garantie de capital.

Les rendements expriment le rendement global brut et ne tiennent pas compte des taxes et frais (voir rubrique Généralités). La capitalisation a lieu chaque journée à un intérêt composé. Les rendements acquis ne sont pas payés annuellement, mais sont à nouveau investis pour ainsi obtenir des rendements sur rendements. Les rendements sont calculés par ERGO Life. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur et ne sont pas un indicateur fiable pour les résultats futurs. Les participations bénéficiaires de 2013 sont attribuées sous réserve d'acceptation par l'autorité de contrôle et de l'Assemblée générale des actionnaires d'ERGO Life.

Partie Branche 23 Fonds possibles

ERGO Life Cash

- Politique de placement: Les avoirs du fonds sont investis intégralement dans le fonds d'investissement externe « Petercam Bonds EUR Short Term 1 Year B ». La stratégie d'investissement consiste principalement à investir dans des instruments du marché monétaire libellés en euros et présentant une échéance résiduelle de maximum 12 mois, en particulier des « commercial papers », des obligations à taux flottant et des obligations ayant une échéance résiduelle de moins d'1 an. Ce fonds essaie de tirer profit des variations des taux sur le marché à court terme. L'objectif est de mieux prester que ses concurrents et que le benchmark Euribor 1 mois EUR.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00082% par jour (0.30% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Petercam s.a., place Sainte-Gudule 19, B-1000 Bruxelles.
- Profil de risque : très défensif
- Classe de risque: 0 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Carmignac Sécurité

- Politique de placement: Le compartiment est composé d'obligations et autres titres de la dette à taux variable, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire. Le fonds est libellé en euro. Le fonds a pour objectif de réaliser un meilleur résultat que son indice de référence, le MTS 1-3 ans, sur son horizon de placement recommandé de 2 ans.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00205% par jour (0.75% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent : Carmignac Gestion, 24 Place Vendôme, F-75001 Paris, France.
- Profil de risque : Défensif
- Classe de risque : 1 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).





ERGO Life Petercam L Bonds Universalis

- Politique de placement: Ce fonds obligataire investit activement en obligations internationales gouvernementales et non gouvernementales de grande qualité. Sur la base d'examens macro-économiques et d'analyses de solvabilité et de courbe des taux d'intérêt, le gestionnaire adapte la durée résiduelle moyenne de placement ('duration'), le positionnement sur la courbe des taux d'intérêt et la répartition en devises de son portefeuille. L'étalon est le JPM Global Index dont le risque monétaire est couvert à 50%. Ce fonds vise à offrir des prestations supérieures à celles de ses concurrents, avec un risque contrôlé.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00205% par jour (0,75% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Petercam s.a., place Sainte-Gudule 19, B-1000 Bruxelles.
- Profil de risque: défensif.
- Classe de risque: 2 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life JPM Global Strategic Bond

- Politique de placement: Ce fonds obligataire à 'rendement total' s'adresse aux investisseurs qui cherchent à obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice de référence, où le risque de perte de capital sur le moyen terme est fortement diminué par le biais d'une approche diversifiée et flexible. L'objectif est de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence en exploitant toutes les opportunités d'investissement, notamment sur les marchés des changes.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00205% par jour (0.75% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent:
 JP Morgan Asset Management (Europe), 6 route de Trèves,
 L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
- Profil de risque : Défensif
- Classe de risque : 2 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life JPM Income Opportunity

- Politique de placement: Ce fonds d'obligations à 'rendement total' s'adresse aux investisseurs qui cherchent à obtenir un rendement et à créer de la valeur au départ de sources multiples. Ce fonds cible des investissements en obligations et non la volatilité de l'argent. L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement supérieur à celui de l'indice de référence en exploitant les opportunités d'investissement, notamment sur les marchés à taux fixe et les marchés des changes.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00205% par jour (0.75% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent
 : JP Morgan Asset Management (Europe), 6 route de Trèves,
 L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
- Profil de risque : Défensif
- Classe de risque : 2 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Ethna Aktiv E

- Politique de placement: La politique de placement du fonds consiste principalement à réaliser une augmentation de valeur adéquate en euro, en tenant compte des critères de stabilité de la valeur, du maintien du capital et de la liquidité des actifs du fonds. Le fonds est un fonds mixte investissant dans des titres de tous types, entre autres en actions, en obligations, en instruments du marché monétaire, en certificats et dépôts à terme.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00232% par jour (0.85% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent : ETHENEA Independent Investors S.A. Luxembourg, 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg
- Profil de risque : Défensif
- Classe de risque : 1 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life BlackRock Global Allocation

- Politique de placement: Ce fonds investit à l'échelle mondiale dans des actions, des obligations et des titres à court terme de sociétés et d'État, sans limitation. Ce fonds cherche à investir dans des titres qui sont sous-évalués. Le compartiment pourra également investir dans les actions de petites sociétés et de sociétés de croissance émergentes tout comme dans des obligations high yield.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00233% par jour (0,85% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: BlackRock Luxembourg S.A., 6D route de Trèves, L-3293 Luxembourg.
- Profil de risque: neutre.
- Classe de risque: 3 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Carmignac Patrimoine

- Politique de placement: Ce fonds investit en obligations internationales, actions internationales et en devises. Pour respecter sa vocation patrimoniale, il investit en permanence au moins 50% de son actif en produits obligataires et monétaires. L'allocation flexible vise à minimiser les risques de fluctuation du capital tout en recherchant les meilleures sources de rentabilité.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00233% par jour (0,85% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Carmignac Gestion, 24 place Vendôme, F-75001 Paris, France.
- Profil de risque: neutre.
- Classe de risque: 2 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).





ERGO Life BL Global Flexible

- Politique de placement: Le compartiment se compose d'actions et de placements à taux fixe, sans profil d'investissement déterminé. La pondération des différentes classes d'actifs peut varier de façon considérable en fonction de l'attrait relatif de chacune d'entre elles. Le fonds offre une protection du capital supplémentaire en période de marchés baissiers. Le tiers des frais de gestion du fonds est reversé à la société Funds For Good, permettant à des enfants d'avoir accès à l'enseignement ou aux soins de santé, et à des personnes issues de milieux défavorisés de financer leur projet d'entreprise grâce à l'obtention de microcrédits. Le fonds vise un rendement sur le moyen terme supérieur à celui d'un placement obligatoire avec un risque inférieur à celui d'un placement en actions.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00232% par jour (0.85% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Banque de Luxembourg Investments S.A., 7 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Profil de risque : Neutre
- Classe de risque : 3 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life BlackRock European Equity Income

- Politique de placement: Le fonds investit au moins 70% du total de ses actifs en actions de sociétés établies en Europe ou qui sont principalement actives en Europe sur le plan économique. Le fonds vise à générer un revenu croissant supérieur à la moyenne issu des investissements en actions, sans que cela ne porte atteinte à la croissance de l'actif à long terme.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00232% par jour (0.85% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sousjacent : BlackRock Luxembourg S.A., 6D Route de Trèves Senningerberg, L-3293 Luxembourg.
- Profil de risque : Dynamique
- Classe de risque : 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life EdRAM Infrastructure

- Politique de placement: Ce fonds d'actions fait une gestion active de sélection de valeurs internationales intervenant dans le domaine des infrastructures de transport, de télécommunication et des infrastructures de production et de distribution d'énergies et d'eau.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00233% par jour (0,85% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sousjacent: Edmond de Rothschild Asset Management, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, France.

- Profil de risque: neutre.
- Classe de risque: 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life German Equities

- Politique de placement: Il y est essentiellement investi en actions d'entreprises allemandes de pointe. La composition du fonds d'actions est le résultat d'une sélection soigneuse. Les actions proviennent exclusivement d'entreprises ayant une structure saine, une position concurrentielle stable, un management de qualité et un potentiel de croissance important.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00233% par jour (0,85% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: MEAG Munich ERGO Asset Management Gmbh, Oskar-van-Miller-Ring 18, D-80333 München.
- Profil de risque: dynamique.
- Classe de risque: 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Petercam World Sustainable

- Politique de placement: Le compartiment investit dans des actions de sociétés sans limitation géographique et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00233% par jour. (0,85% sur base annuelle)
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Petercam s.a., place Sainte-Gudule 19, B-1000 Bruxelles.
- Profil de risque: dynamique
- Classe de risque: 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible)
 à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Degroof Energy

- Politique de placement: Le compartiment investit ses actifs nets en actions de sociétés actives dans l'exploration, la production, le transport et la distribution de produits énérgétiques (pétrole, gaz, électricité, charbon...) ainsi qu'en actions de sociétés qui fournissent des services et de l'équipement à l'industrie pétrolière.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00263% par jour (0,96% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sousjacent: Degroof Fund Management Company, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Profi I de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 5 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).





ERGO Life Best of World

- Politique de placement: La stratégie de placement du fonds consiste principalement à investir dans des fonds tenant compte des opportunités du marché et capables d'adapter leur stratégie de placement aux conditions du marché. Ces fonds sous-jacents investissent principalement en actions mais les gestionnaires ont la liberté d'investir dans toute allocation afin d'atteindre leur objectif. Dans le but de maîtriser les risques d'une manière stricte, au moins deux gestionnaires de fonds différents des fonds sous-jacents seront toujours repris.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour (1,20% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sousjacent: Merit Capital nv, Museumstraat 12d, B-2000 Antwerpen
- Profil de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 5 sur une échelle de 0 (risque le plus faible)
 à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life BlackRock Mining

- Politique de placement: Ce fonds d'actions investit à l'échelle mondiale dans des actions de sociétés d'exploitation minière et de métaux exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans les secteurs de la production de métaux de base et de minerais industriels, comme le minerai de fer et le charbon. Le fonds peut également investir dans des titres de sociétés exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans l'exploitation de mines d'or ou d'un autre métal ou minerai précieux.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00263% par jour (0,96% sur base annuelle)
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: BlackRock Luxembourg S.A., 6D route de Trèves, L-3293 Luxembourg.
- Profil de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 6 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life BlackRock Gold

- Politique de placement: Le fonds investit au moins 70% du total du portefeuille d'actions en actifs d'entreprises actives dans l'exploitation de mines d'or. De plus, le fonds peut également investir en actions d'entreprises exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans l'exploitation d'autres métaux précieux et/ou métaux de base. Le fonds cherche à réaliser une croissance du capital à longe terme, exprimée en dollars américains.
- Frais de gestion ERGO Life: 0.00263% par jour (0.96% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sousjacent : BlackRock Luxembourg S.A., 6D Route de Trèves Senningerberg, L-3293 Luxembourg.
- Profil de risque : Très dynamique
- Classe de risque : 6 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Carmignac Emerging Patrimoine

- Politique de placement: Ce fonds investit en obligations internationales, les actions internationales et en devises de marchés émergents. Pour respecter sa vocation patrimoniale, il investit en permanence au moins 50% de son actif en produits obligataires et monétaires. L'allocation flexible vise à minimiser les risques de fluctuation du capital tout en recherchant les meilleures sources de rentabilité.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00263% par jour (0,96% sur base annuelle).
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Carmignac Gestion, 24 place Vendôme, F-75001 Paris, France.
- Profil de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 6 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).
- Classe de risque: 6 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).





Rendement

Le rendement dépend de l'évolution de la valeur d'inventaire des fonds de la branche 23. Cette évolution dépend des marchés financiers, ce qui peut conduire à de fortes fluctuations de la valeur d'inventaire. Le risque financier est donc entièrement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire. Le preneur d'assurance/bénéficiaire est prêt, en échange de rendements éventuels plus élevés, de supporter également les pertes éventuelles suite à une baisse du cours des fonds de la branche 23 dans lesquels il est investi. Cette perte peut aussi consister à ce que le capital investi ne puisse pas ou pas entièrement être récupéré à l'échéance du contrat. ERGO Life et le gestionnaire de fonds n'offrent aucune garantie de rendement ni de garantie de capital. Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée aux avoirs sur compte de la branche 23.

Rendement du passé

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les rendements historiques (calculés le 30/06/2014) de nos fonds d'assurance de la branche 23. Les rendements expriment le rendement net, après calcul des frais de gestion. Les rendements sont calculés par ERGO Life sur la base des informations fournies par le gestionnaire de fonds. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire.

Nom	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
ERGO Life Cash	0,13%	0,76%	-	0,92%
ERGO Life Carmignac Sécurité *	4,22%	3,27%	3,28%	5,22%
ERGO Life Petercam L Bonds Universalis	3,51%	3,67%	7,00%	3,36%
ERGO Life JPM Global Strategic Bond *	4,57%	3,35%	-	3,95%
ERGO Life JPM Income Opportunity *	1,58%	2,21%	4,13%	4,48%
ERGO Life Ethna Aktiv E *	7,26%	5,47%	-	6,87%
ERGO Life BlackRock Global Allocation *	12,64%	4,98%	7,65%	5,33%
ERGO Life Carmignac Patrimoine *	6,41%	4,99%	4,65%	8,57%
ERGO Life BL Global Flexible *	8,21%	3,25%	-	1,50%
ERGO Life BlackRock European Equity Income *	23,58%	16,56%	-	13,91%
ERGO Life EdRAM Infrastructure *	18,51%	11,05%	11,70%	4,24%
ERGO Life German Equities	21,39%	10,17%	14,38%	9,76%
ERGO Life Petercam World Sustainable *	16,68%	10,05%	14,17%	6,49%
ERGO Life Degroof Energy	25,90%	7,90%	11,50%	6,10%
ERGO Life Best of World	10,60%	3,53%	7,13%	5,46%
ERGO Life BlackRock Mining *	19,07%	-18,42%	-2,02%	-12,53%
ERGO Life BlackRock Gold *	20,52%	-20,10%	-6,20%	-8,63%
ERGO Life Carmignac Emerging Patrimoine *	1,34%	0,61%	-	0,53%

^{*} Pour ces fonds, trop peu de rendements du passé sont disponibles. C'est pour cette raison que nous vous communiquons le rendement historique du fonds sous-jacent, obtenu par le gestionnaire de fonds, qui lui existe déjà depuis suffisamment longetemps. Les frais de gestion du fonds d'assurance ERGO Life interne ne sont pas encore compris dans ces rendements.

Souscription

A tout moment.

Valeur d'inventaire

La valeur unitaire des fonds de la branche 23 figure chaque jour sur le site Internet www.ergolife.be. La valeur d'inventaire (et la valeur unitaire qui en résulte) de chaque fonds d'investissement de la branche 23 est en principe calculée chaque jour ouvrable d'ERGO Life.

Transfert de fonds

A tout moment, les avoirs sur comptes d'un ou plusieurs fonds

peuvent être transférés vers un ou plusieurs autres fonds d'investissement ou vers un mode de placement de la branche 21.

Option "Limitation dynamique du risque"

Si la moins-value du cours unitaire d'un fonds atteint un pourcentage contractuellement déterminé (de 10 à 100% par rapport à la valeur de référence), les avoirs sur comptes de ce fonds sont automatiquement transférés vers le fonds ERGO Life Cash.





Généralités

Droits d'entrée (sur la prime)

Les droits d'entrée s'élèvent au maximum à $3\% + \emptyset 0,75$ (à indexer, indice de référence: 01/09/2008) sur la prime versée après retenue de la taxe sur la prime.

Droits de sortie

Voir indemnité de rachat/indemnité de retrait.

Frais de gestion (sur les avoir sur compte branche 21)

ERGO Life soustrait chaque mois des frais de gestion forfaitaires aux avoirs sur compte branche 21. Ces frais mensuels s'élèvent au maximum à \in 2,50 + 0,021% des avoirs sur compte branche 21.

Indemnité de rachat/indemnité de retrait

 Le preneur d'assurance peut dès la première année retirer gratuitement chaque année jusqu'à 15% (taxe et frais inclus) au maximum des avoirs sur compte à ce moment-là. Si ces 15% (taxe et frais inclus) sont retirés en plusieurs fois durant la même année, il sera retenu un forfait de € 40 (*) à partir du 2e retrait

(*)(à indexer, indice de référence: 01/09/2008)

Pour des retraits supérieur a 15% (taxe et frais inclus) des avoirs sur compte, les indemnitées de retrait sont de: Retraits endéans l'année de conclusion du contrat: 3% des retraits supérieur à 15% avec un minimum de € 75 (*) Retraits la 2e année suivant la conclusion du contrat: 2 % des retraits supérieur à 15% avec un minimum de € 75 (*) Retraits la 3e année suivant la conclusion du contrat: 1 % des retraits supérieur à 15% avec un minimum de € 75 (*) Retraits la 4e, 5e, 6e et 7e année suivant la conclusion du contrat: € 75 (*)

(*)(à indexer, indice de référence: 01/09/2008)

Les retraits à partir de la 8e année suivant la conclusion du contrat sont gratuits.

Aucune indemnité de rachat n'est portée en compte lorsque la valeur de rachat est transférée vers un autre contrat auprès d'ERGO Life.

 Le preneur d'assurance peut dès la première année retirer chaque année jusqu'à 5% (taxe et frais inclus) au maximum des avoirs sur compte dans le mode de placement 'Rendement garanti (durée de garantie 9 ans minimum) + participation bénéficiaire' à ce moment-là sans application d'une correction financière spécifiée ci-après. En cas de sortie prématurée de ce mode de placement (changement de mode de placement, rachat) et pour autant que le retrait sur, les avoirs sur compte du mode de placement 'taux de base (garanti sur au moins 9 ans) + participation bénéficiaire' dépasse 5% (taxe et frais inclus) des avoirs de ce mode de placement, le retrait dépassant les 5% (taxe et frais inclus) des avoirs de ce mode de placement est, conformément à l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'activité d'assurance-vie, préalablement adapté en positif ou en négatif par l'application d'une correction financière.

Les avoirs sur compte sont ainsi multipliés par la formule suivante: $(1+i_{garanti})^{durée}$ résiduelle / $(1+i_{spot rate})^{durée}$ résiduelle. Cette correction financière est appliquée en tenant compte d'une manière raisonnable de l'évolution intermédiaire des taux d'intérêt. Il est tenu compte du taux d'intérêt garanti qui est appliqué ($i_{garanti}$), du spot rate ($i_{spot rate}$) et de la durée résiduelle de la période jusqu'à la fin de la 8ième année dans la période de garantie (durée résiduelle). Le'spot rate' indiqué est calculé conformément à l'Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'activité d'assurance-vie.

Les éventuelles charges fiscales en cas de rachat/retrait sont mentionnées à la rubrique Fiscalité.

Frais de changement de règles de placement et/ou de changement de mode de placement

En cas de changement de règles de placement ou de changement de mode de placement, ERGO Life porte en compte des chargements particuliers de € 40,00 (à indexer ; indice de référence: 1/9/2008). Toutefois, le premier changement de règles de placement et le premier changement de mode de placement au cours d'une même année civile sont effectués gratuitement par ERGO Life.

Frais liés à l'option "Limitation dynamique du risque"

L'insertion de l'option "Limitation dynamique du risque" ainsi que sa mise en œuvre sont gratuites.

En cas de modification des modalités de mise en œuvre de l'option, à savoir le/les fonds concerné(s) et le/les seuil(s) appliqué(s), ERGO Life porte en compte des frais forfaitaires de € 40 (à indexer, date de référence: 1/9/2008). Toutefois, la première modification des modalités d'exercice au cours d'une même année civile est effectuée gratuitement par ERGO Life.





Durée

- Le contrat entre en vigueur à la date mentionnée dans le Certificat personnel, c'est-à-dire au plus tôt à la date de paiement de la première prime. Si le contrat a un terme, cette date est également mentionnée sur le Certificat personnel. Le contrat prend fin à la survenance du risque de décès assuré (dans le cas d'un seul assuré, il s'agit du décès de cet assuré; s'il y a deux assurés, il s'agit du décès soit d'un des deux assurés ('premier décès de deux'), soit des deux assurés ('dernier décès de deux').
- L'assurance-placement est conseillée pour les placements à long terme.

Prime

Prime unique et/ou périodique (mois, trimestre, semestre, année). Les versements supplémentaires volontaires sont possibles.

Primes uniques:

Première prime: au minimum € 2.500 Prime supplémentaire minimale: € 1.000

Primes périodiques: Primes mensuelles: € 35 Primes trimestrielles: € 100 Primes semestrielles: € 200 Primes annuelles: € 400

Les primes ci-dessus sont taxe et frais inclus. Les versements supplémentaires sont possibles.

Pour le mode de placement 'Rendement garanti (durée de garantie 9 ans minimum) + participation bénéficiaire', la somme des primes uniques et des versements complémentaires uniques ne peut excéder € 300.000 par preneur d'assurance

Fiscalité*

- Taxe sur la prime: 2% (le preneur d'assurance est une personne physique).
- Réduction d'impôt sur les primes: aucune
- Précompte mobilier: un versement provenant d'avoirs sur compte branche 21, effectué dans les 8 ans suivant la conclusion du contrat, est soumis à un précompte mobilier (calculé sur un rendement annuel de 4,75%), sauf si une couverture décès de 130% adéquate a été souscrite. Sur un versement provenant d'avoirs sur compte branche 23, aucun précompte mobilier n'est dû.
- Droits de succession: sur un versement en cas de décès, aucun précompte mobilier n'est dû; en revanche, des droits de succession sont en principes dus.

Transfert de la branche 21 vers la branche 23 et inversement Un transfert d'avoirs sur compte d'un ou plusieurs fonds vers un

ou plusieurs fonds branche 23 ou vers un mode de placement de la branche 21 et inversement est possible à tout moment (changement de mode de placement).

Voir la rubrique « Frais de changement de règle de placement et de mode de placement » et « Indemnité de rachat/indemnité de retrait ».

Information

- Fiche sur les modes de placement. Pour les modes de placement choisis, une fiche sur les modes de placement est jointe en annexe à l' 'offre' et au 'formulaire de souscription'. Celle-ci donne une première indication d'un certain nombre de caractéristiques du/des mode(s) de placement.
- Le règlement de gestion contient des informations plus détaillées au sujet des modes de placement possibles. Il est disponible sur le site www.ergolife.be.
- Extrait de compte. Le client reçoit tous les ans un extrait de compte reprenant un aperçu des versements, des frais, des primes de risque soustraites, des retraits/rachats/versements, du rendement (intérêts et participation bénéficiaire dans la branche 21, évolution des cours dans la branche 23) ainsi qu'un relevé par mode de placement du nombre d'unités dans les avoirs sur compte.
- Les Conditions générales décrivent le cadre juridique général de l'assurance-placement ERGO Life.
- Le Certificat personnel décrit les caractéristiques spécifiques de l'assurance-placement ERGO Life.

^{*} Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles du client et de la législation fiscale qui est d'application et peut à l'avenir être soumis à des modifications.

